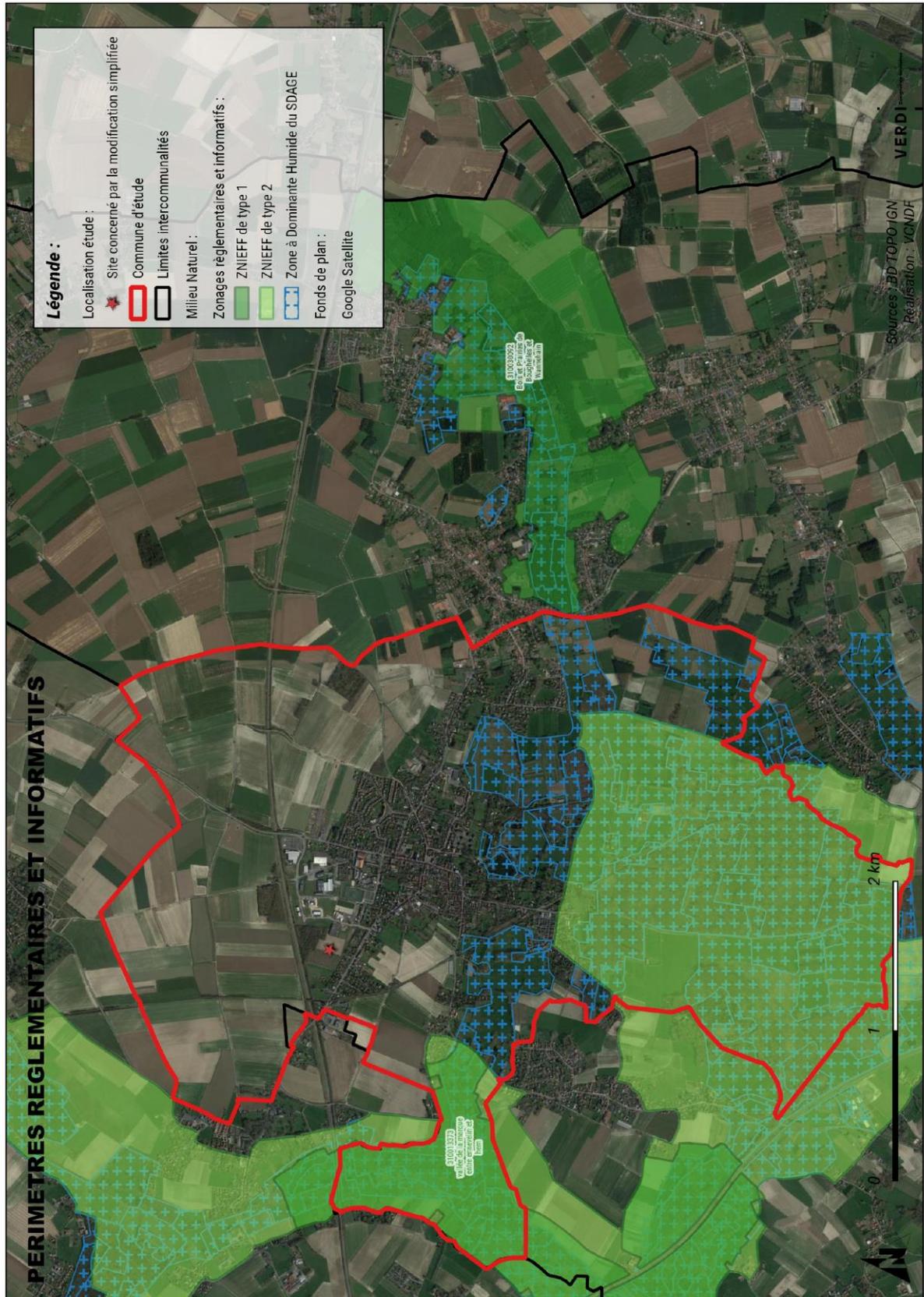


AUTO-EVALUATION

1) La susceptibilité d'affecter significativement un site Natura 2000 ou une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)



Le site Natura 2000 le plus proche du secteur faisant l'objet de la procédure se situe à environ 13 km. Il s'agit d'un site Natura 2000 en Belgique dénommé « Vallée de l'Escaut en aval de Tournai ». Un second site Natura 2000 est localisé à 14 km, il s'agit du site « Forêts de Raimies / St-Amand / Wallers et Marchiennes et plaine alluviale de la Scarpe ».

Ainsi, **aucune incidence n'est à prévoir sur les sites Natura 2000.**

La commune de Cysoing possède plusieurs ZNIEFF.

Deux ZNIEFF se localisent sur la commune. Il s'agit de :

- La ZNIEFF de type I du Marais d'Ennevelin à Cysoing (970 mètres du site)
- La ZNIEFF de type II de la vallée de la marque entre Ennevelin et Hem (880 mètres du site)

Cependant, les ZNIEFF se localisent à l'écart du site de projet, en effet, les continuités urbaines existantes éloignent le site de projet des ZNIEFF.

Aucune incidence n'est à prévoir sur les ZNIEFF.

2) Les incidences sur les milieux naturels et la biodiversité

La modification prévue par la procédure s'effectue dans la continuité d'un tissu déjà urbanisé.

Aucune incidence n'est donc à prévoir sur les milieux naturels et la biodiversité.

3) La consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers

Le site de projet impacte une parcelle de grande culture enserrée dans le tissu bâti. L'aménagement du site dans la continuité bâtie apparaît cohérent.

Une partie du site est également occupée par une peupleraie à la qualité environnementale limitée. Une étude d'impact jointe au dossier a été réalisée et atteste de cette analyse.

Ainsi, l'impact sur la consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers apparaît limité au vu des caractéristiques du site.

4) Les incidences sur une zone humide

Le site de la modification n'impacte pas de zones humides.

Il n'y a donc **pas d'impact sur les zones humides.**

5) Les incidences sur l'eau potable

La procédure ne remet pas en cause l'objectif démographique et n'a pas d'impact sur un périmètre de captage d'eau destiné à l'alimentation humaine.

Il n'y a donc **aucun impact sur l'eau potable.**

6) Les incidences sur la gestion des eaux pluviales

Le projet envisagé sur le site tiendra compte des enjeux de gestion des eaux pluviales.

Il n'y a donc **aucun impact sur la gestion des eaux pluviales.**

7) Les incidences sur l'assainissement

La procédure ne remet pas en cause l'évolution démographique.

La procédure n'a donc pas d'incidences sur l'assainissement.

8) Les incidences sur le paysage ou le patrimoine bâti

La procédure ne porte pas atteinte aux éléments de paysage et de patrimoine bâti. De même, l'OAP existante sur le site assurera une intégration paysagère du projet. Des principes de mise en place d'un traitement végétalisé sont inscrits.



Il n'y aura donc **pas d'impact sur le paysage et le patrimoine bâti.**

9) Les sols pollués et les incidences sur les déchets

La procédure ne concerne aucuns sites et sols pollués de la commune de Cysoing.

De plus, la procédure ne remet pas en cause l'évolution démographique. Ainsi, **aucune incidence n'est à prévoir sur les déchets.**

10) Les incidences sur les risques et nuisances

La commune de Cysoing est concernée par le risque d'inondations en lien avec le PPRI de la vallée de la Marque et ses affluents. Le site de projet est à l'écart de ces périmètres de risques.

Néanmoins, **aucune incidence n'est à prévoir sur les risques et nuisances.**

11) Les incidences sur l'air, l'énergie, le climat

La procédure concerne une modification dans la continuité du tissu déjà urbanisé. Elle n'a donc pas d'influence sur la forme urbaine, sur la dispersion ou la concentration des polluants atmosphériques. De plus, elle n'a ni d'influence sur l'exposition de la population ni sur la mobilité.

Ainsi, **aucune incidence n'est à prévoir sur l'air, l'énergie et le climat.**

12) Les incidences cumulées

La somme des incidences sur l'ensemble des thématiques ne caractérise aucune incidence notable.